

Communauté chrétienne St-Albert-le-Grand
2715, ch. de la Côte Sainte-Catherine

1. HORAIRE DE NOEL ET DU NOUVEL AN

Devant le problème pastoral que poserait la tenue d'assemblées liturgiques trop rapprochée, le Conseil de pastorale, lors de sa réunion régulière du 14 novembre, a opté pour la solution suivante:

SAMEDI	23 décembre	17h.30	Messe (Vigile de Noël)
DIMANCHE	24 décembre	11h.(matin)	PAS DE MESSE
DIMANCHE	24 décembre	23h.	Messe de la nuit de Noël
JOUR de NOEL	25 décembre	11h.(matin)	Messe du Jour de Noël
SAMEDI	30 décembre	17h.30	PAS DE MESSE
DIMANCHE	31 décembre	17h.	CELEBRATION DE LA MESSE DU JOUR DE L'AN
		18h.	Voeux et apéritif

Cette option nous amène, afin de conserver ses quatre dimanches à l'Avent, à faire commencer l'Avent un dimanche plus tôt. Notre calendrier sera donc le suivant:

- 26 novembre: premier dimanche de l'Avent
- 3 décembre: deuxième dimanche de l'Avent
- 10 décembre: troisième dimanche de l'Avent
- 17 décembre: quatrième dimanche de l'Avent

2. Présideront notre assemblée dominicale, au cours de l'Avent:

26 novembre: Guy Lapointe
3 décembre: Marc Gay
10 décembre: Jean-Louis Lévesque
17 décembre: Jacques Tellier

A Noël:

23 décembre (17h.30): André Gignac
24 décembre (23h.: nuit de Noël): André Gignac
25 décembre (11h.: messe du Jour): Laurent Dupont.

3. RENCONTRE DE PREPARATION A L'AVENT

Mercredi soir prochain, le 22 novembre, à 20h., à St-Albert, rencontre en vue de préparer l'Avent. TOUS SONT BIENVENUS! Si de cette rencontre, se constituait une équipe (5-6) qui prenne en charge la préparation de chaque dimanche de l'Avent, ce serait merveilleux!

4. LETTRE A MGR GREGOIRE

Le Conseil de pastorale, réuni le 14 novembre, a décidé d'adresser une demande à Mgr Paul Grégoire, à l'effet qu'il "re-conduise" (c'est-à-dire confirme) le statut qu'il nous avait reconnu dans le diocèse le 10 juin 1971. Nous vous ferons part dans un numéro subséquent d'Etapes du rapport et de la lettre qui seront bientôt envoyés à notre évêque.

5. BAPTEMES ET MARIAGES

Dans la mesure du possible, prendre contact au moins deux mois avant pour un baptême, au moins un mois avant pour un mariage.